

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 12 MARS 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 mars 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150312/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150312/access.html>

Le 12 mars 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Renouvellement du mandat des membres du Comité d'investissement,
- Adoption de la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015,

– Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'Article 18 des Statuts de l'OP3FT, « le Comité d'investissement est chargé de faire des propositions de politique d'investissement au Conseil d'administration en vue de placements financiers et d'en assurer le suivi, tout en pouvant lui proposer des études et des expertises. Le Comité d'investissement est composé de deux à cinq membres qui sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. »

Les premiers membres du Comité d'investissement ont été nommés lors de la première réunion du Conseil d'administration, le 19 mars 2012, à savoir :

- Monsieur Julien COQUET, « Global Business Manager, ETF and Wealth Solutions Group » au sein de HSBC France ;
- Monsieur Erik POINTILLART, Vice-Président de l'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public).

L'équipe juridique rappelle que le mandat de ces membres expire le 19 mars 2015 et que chacun d'eux a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction au sein du Comité d'investissement.

Dans ce contexte, et au vu de leur qualification en matière de gestion financière, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat des membres actuels du Comité d'investissement pour un second mandat de trois ans, soit jusqu'au 19 mars 2018.

ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS POUR L'ANNÉE 2015

L'équipe promotion propose une stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015.

Les objectifs principaux de cette stratégie sont de renforcer la crédibilité internationale du projet Frogans et de favoriser l'adoption de la technologie Frogans à travers le monde.

Cette stratégie s'articule autour des actions de promotion suivantes :

- organisation d'événements par l'OP3FT, tels que les *Frogans Technology Conferences* et les *Frogans Technology Workshops* ;

- participation de l'OP3FT à des événements organisés par des tiers ;
- création et publication de contenus centrés sur les intérêts des acteurs de l'écosystème ;
- prise de contact directe auprès d'acteurs clés.

Au vu de cette proposition, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter cette stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540